

PHOENIX CMS MAI 2025 (C)



Période de commercialisation
du 26 mars 2025 au 30 mai 2025 (inclus)



Durée d'investissement conseillée
10 ans
(hors remboursement anticipé automatique)⁽²⁾

- **TITRE DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance, ci-après le titre de créance.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 26 mars 2025 au 30 mai 2025 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Phoenix CMS Mai 2025 (C) » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30 mai 2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans (hors remboursement anticipé automatique)⁽²⁾.
En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type action.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- **ISIN** : FR1459AB7733
- **COTATION** : Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
- **TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTERNATIONAL LTD⁽³⁾ ("L'ÉMETTEUR")**.
L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. et de Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant »).
- **GARANT** : The Goldman Sachs Group, Inc⁽⁴⁾.

equitim.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Les risques associés à ce titre de créance sont détaillés dans cette brochure.

(2) Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant le 01/06/2026.

(3) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

(4) Standard & Poor's : BBB+, Moody's : A2, Fitch : A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 20 mars 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.



■ LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « Phoenix CMS Mai 2025 (C) » soit 1000 EUR. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/capitalisation ou net de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement entre le 30/05/2025 et la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ selon les cas. En cas d'achat après le 30/05/2025 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Pour un investissement dans « Phoenix CMS Mai 2025 (C) », vous êtes exposés pour une durée de 4 à 40 trimestres à l'évolution du taux EUR CMS 10 ans Le rendement de ce placement dépend de l'évolution du taux EUR CMS 10 ans (code Bloomberg : EUAMDB 10 Index; sponsor : ICE Benchmark Administration [https : https://www.ice.com/iba/ice-swap-rate](https://www.ice.com/iba/ice-swap-rate)).

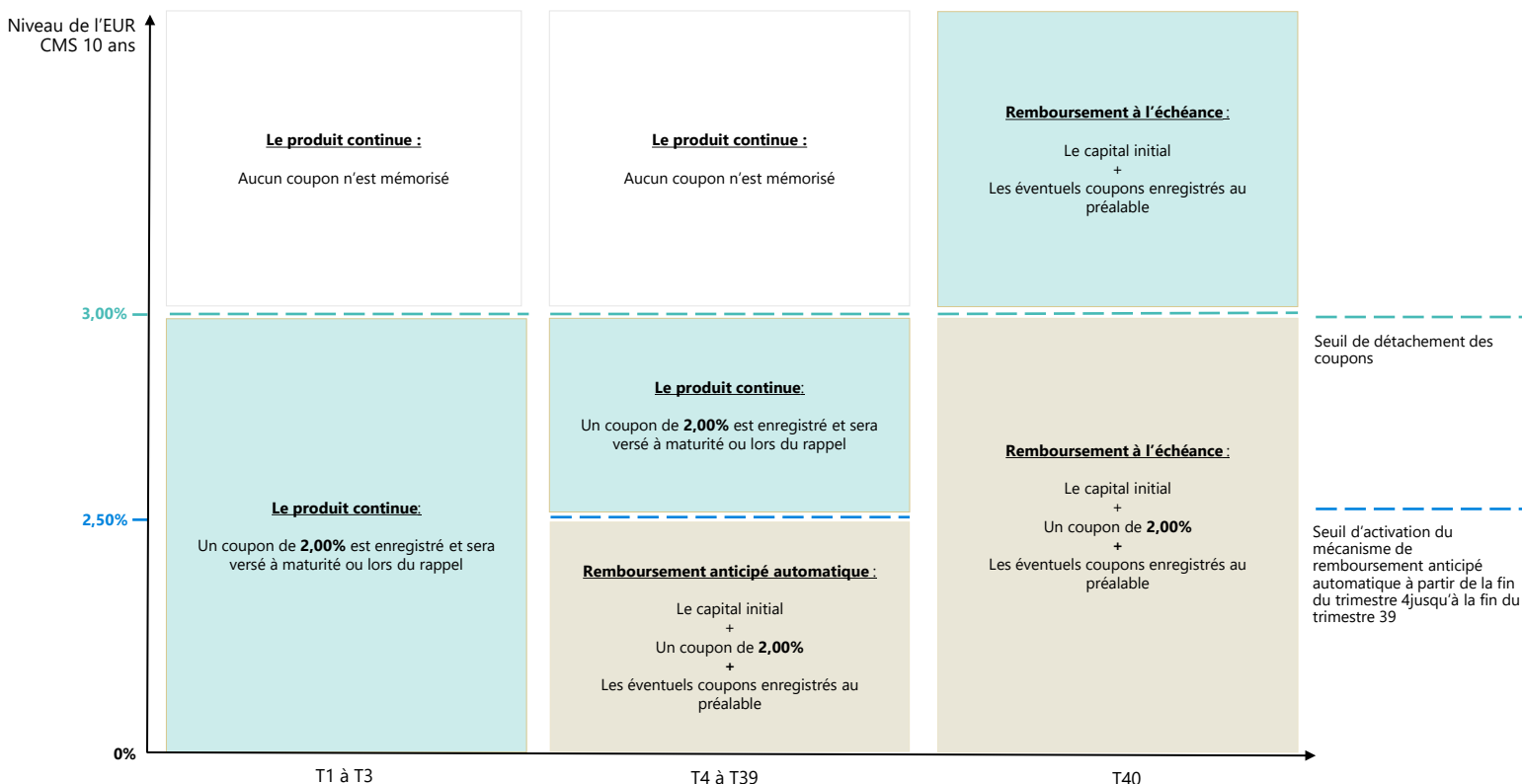
... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39 si à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,50%.

... avec un objectif de coupon fixe plafonné à 2,00% par trimestre (soit 8,00% par année écoulée) ainsi que les coupons mémorisés au préalable si, à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ ou si à la date de constatation finale, le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau inférieur ou égal à 3,00%.

Le capital est garanti à l'échéance⁽¹⁾, quelle que soit l'évolution du taux EUR CMS 10 ans à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date l'échéance⁽¹⁾ (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant), hors frais applicables au cadre d'investissement, ni prélèvements sociaux et fiscaux.

Les titres de créance « Phoenix CMS Mai 2025 (C) » peuvent être proposés comme des actifs représentatifs d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Phoenix CMS Mai 2025 (C) » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, l'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.**

■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en 7 pour le détail des dates.

(2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 30/05/2025 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuelle⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

■ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

Du trimestre 1 au trimestre 39, à chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ et à la date de constatation finale⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture du taux EUR CMS 10 ans :

Cas favorable : Si le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau inférieur ou égal à 3,00%, le produit enregistre⁽²⁾ :

Un **coupon trimestriel** de 2,00%
Versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas

Cas défavorable : Si le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau strictement supérieur à 3,00%, le produit enregistre⁽²⁾ :

Aucun coupon

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾ à partir de la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39, on observe le niveau de clôture du taux EUR CMS 10 ans :

Si, à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,50%, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :

Le capital initial
+
Le coupon conditionnel de 2,00% dû au titre du trimestre
+
Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) enregistrés (définis ci-dessus) (Soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre -0,80%⁽³⁾ et 6,87%⁽³⁾)

Sinon, si le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 2,50%, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, aucun coupon n'est versé et **le produit continue**.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 23 mai 2035, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on observe le niveau de clôture du taux EUR CMS 10 ans :

Cas favorable : Si le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,50%, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 30 mai 2035 :

Le capital initial
+
Le coupon conditionnel de 2,00% dû au titre du trimestre 40
+
Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) enregistrés (définis ci-dessus) (Soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre -0,80%⁽³⁾ et 4,99%⁽³⁾)

Cas défavorable : Si le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau strictement supérieur à 3,00%, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 30 mai 2035 :

Le capital initial
+
Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) enregistrés (définis ci-dessus) (Soit un Taux de Rendement Annuel net minimum de -1,00%⁽³⁾)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou Frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite ou de compte titres, et/ou Fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EUR CMS 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(3) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.



■ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À l'issue des trimestres 1 à 40, si à la date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, le taux EUR CMS 10 ans⁽¹⁾ est inférieur ou égal à 3,00%, un coupon conditionnel de 2,00%⁽²⁾ sera enregistré et versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.
- À l'issue des trimestres 4 à 39, si à l'une des dates de constatation annuelle correspondantes⁽¹⁾, le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,50%, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors son capital initial majoré du coupon de 2,00% dû au titre du trimestre ainsi que les éventuels coupons conditionnels enregistrés. Le Taux de Rendement Annuel net maximum est alors de 6,87%⁽²⁾.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le taux EUR CMS 10 ans⁽¹⁾ est inférieur ou égal à 2,50%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 2,00% au titre du trimestre ainsi que les éventuels coupons conditionnels enregistrés. Le Taux de Rendement Annuel net est alors compris entre -0,80%⁽³⁾ et 4,99%⁽³⁾.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, ce dernier bénéficie du remboursement de son capital initial⁽²⁾, quelle que soit l'évolution du taux EUR CMS 10 ans à la date de constatation finale (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit « Phoenix CMS Mai 2025 (C) » présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance⁽¹⁾.
- Dès que le mécanisme automatique de remboursement anticipé est déclenché, l'investisseur ne bénéficie plus des coupons pour les Trimestres restants.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 40 trimestres.
- Si le taux EUR CMS 10 ans est strictement supérieur à 3,00% :
 - À chaque date de constatation des trimestres 1 à 39, aucun coupon conditionnel est enregistré. Ainsi, aucun coupon conditionnel pour ces années observées n'est versé à l'échéance du produit.
 - À la date de constatation finale en trimestre 40, le coupon conditionnel dû au titre du trimestre n'est pas versé.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).**
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux EUR CMS 10 ans.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base.

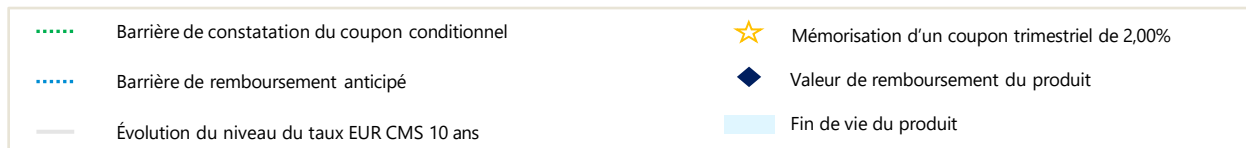
Ces risques sont notamment :

- **Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur The Goldman Sachs Group, Inc en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de Niveau (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- **Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie :** Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'émetteur :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des indices) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.
- **Risque lié au sous-jacent :** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau des taux d'intérêt.
- **Risque découlant de la nature du support :** En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'Assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.**

(2) Le coupon est versé à l'issue de la date d'échéance ou à la date de constatation finale du trimestre, selon les cas. Les coupons conditionnels sont calculés à partir du 30/05/2025 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du taux EUR CMS 10 ans et du produit.

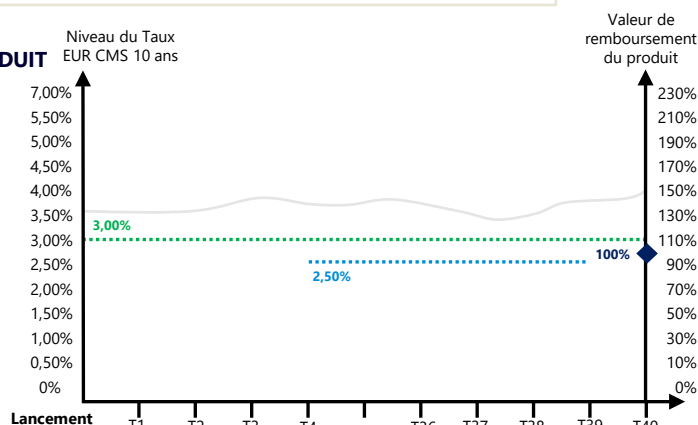


SCÉNARIO DÉFAVORABLE : NIVEAU HAUSSIER JUSQU'À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ des trimestres 1 à 39, le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau strictement supérieur à 3,00%. Aucun coupon conditionnel n'est enregistré au titre de ces trimestres et le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé du trimestre 4 à 39.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau strictement supérieur à 3,00% (4,00% dans cet exemple). L'investisseur récupère⁽²⁾ alors le capital initialement investi uniquement.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽³⁾.



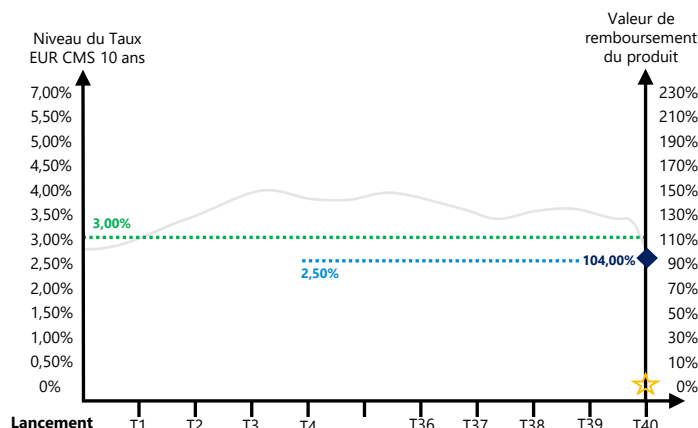
SCÉNARIO MEDIAN : NIVEAU BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

À la date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ du trimestre 1, le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau inférieur ou égal à 3,00%. Un coupon de 2,00% est enregistré au titre du trimestre 1⁽¹⁾.

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ des trimestres 4 à 39, le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau strictement supérieur à 3,00%. Aucun coupon conditionnel n'est enregistré au titre de ces trimestres et le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé des trimestres 4 à 39.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau inférieur ou égal à 3,00% (2,60% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors son capital initialement investi majoré d'un coupon conditionnel de 2,00% ainsi que le coupon enregistré au titre du trimestre 1, soit 104,00% du capital initial.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -0,61%⁽³⁾.

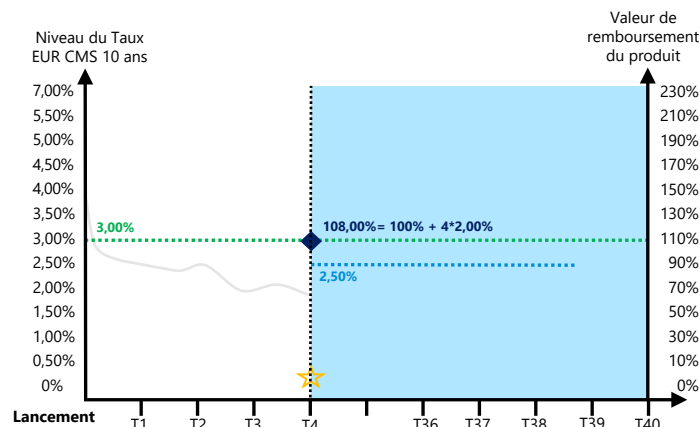


SCÉNARIO FAVORABLE : NIVEAU BAISSIER À L'ISSUE DU 4ÈME TRIMESTRE

Aux dates d'observations du trimestre 1 au trimestre 3⁽¹⁾, le taux EUR CMS 10 ans est inférieur à 3,00%. Le produit enregistre un coupon de 2,00%.

Dès la première date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ du mécanisme de remboursement anticipé automatique, le taux EUR CMS 10 ans clôture à un niveau inférieur ou égal à 2,50% (2,00% dans cet exemple). Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors son capital initial majorée d'un coupon conditionnel de 2,00% plus les éventuels coupons conditionnels mémorisés enregistrés, soit 108,00% du capital initial.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 6,87%⁽³⁾.



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou Frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liée le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite ou de compte titres, et/ou Fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux EUR CMS 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(3) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

■ ZOOM SUR LE TAUX EUR CMS 10 ANS

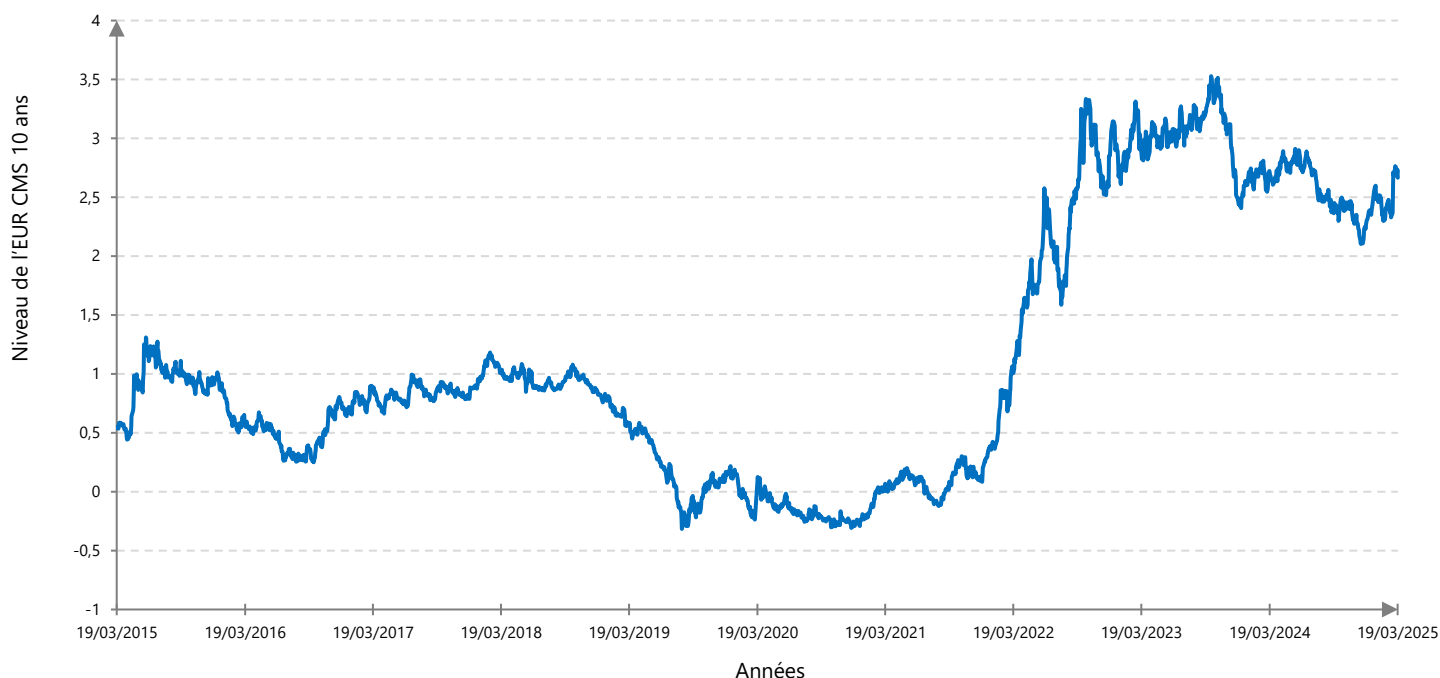
Le **taux CMS** (Constant Maturity Swap ou en français, swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des **opérations d'échange de taux fixe contre taux variable** (appelées swap de taux d'intérêts) **pour une durée déterminée et constante dans le temps**. Par exemple, le taux **EUR CMS 10 ans** représente le taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en Euro pour une durée exacte de 10 ans.

À l'inverse, le taux d'intérêt d'une obligation d'une date d'échéance de 10 ans aura une durée égale à 10 ans uniquement au moment de son émission. Par conséquent, contrairement à un taux EUR CMS 10 ans qui a une durée constante de 10 ans, la durée du taux d'intérêt de cette obligation diminuera tous les jours du fait du raccourcissement quotidien de la durée de l'obligation.

Pour de plus amples informations sur le taux EUR CMS maturité 10 ans, veuillez consulter le lien suivant : <https://coursnotations.conservateur.fr/#/history?isim=EUSA10%20%20%20%20%20%20%20%20&title=EURO%20SWAP%2010%20ans>

Source : Equitim, le 20 mars 2025

■ ÉVOLUTION DU TAUX EUR CMS 10 ANS ENTRE LE 19/03/2015 ET LE 19/03/2025



Source : Bloomberg, entre le 19/03/2015 et le 19/03/2025



■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme : Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique.

Émetteur : Goldman Sachs Finance Corp International Ltd

Garant de la formule et des sommes dues : The Goldman Sachs Group, Inc., Delaware, USA

Distributeur : EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.

Sous-jacent : Taux EUR CMS 10 ans (code Bloomberg : EUAMDB10 Index ; sponsor : ICE Benchmark Administration ; <https://www.ice.com/iba/ice-swap-rate>)

Devise : Euro (EUR - €)

Montant de l'émission : 30 000 000 EUR

Valeur nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 Titre de créance.

Date d'émission : 26/03/2025

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale.

Période de commercialisation : du 26 mars 2025 au 30 mai 2025 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Phoenix CMS Mai 2025 (C) » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30 mai 2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Garantie du capital : Capital garanti à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique.

Date de constatation finale : 23/05/2035

Date d'échéance : 30/05/2035 (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

Dates de constatation trimestrielle : 25/08/2025, 24/11/2025, 23/02/2026, 25/05/2026, 24/08/2026, 23/11/2026, 22/02/2027, 24/05/2027, 23/08/2027, 23/11/2027, 22/02/2028, 23/05/2028, 23/08/2028, 23/11/2028, 21/02/2029, 23/05/2029, 23/08/2029, 23/11/2029, 21/02/2030, 23/05/2030, 23/08/2030, 25/11/2030, 21/02/2031, 23/05/2031, 25/08/2031, 24/11/2031, 23/02/2032, 24/05/2032, 23/08/2032, 23/11/2032, 21/02/2033, 23/05/2033, 23/08/2033, 23/11/2033, 21/02/2034, 23/05/2034, 23/08/2034, 23/11/2034, 21/02/2035, 23/05/2035

Dates de paiement des coupons : Soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.

Dates de remboursement anticipé automatique : 01/06/2026, 31/08/2026, 30/11/2026, 01/03/2027, 31/05/2027, 30/08/2027, 30/11/2027, 29/02/2028, 30/05/2028, 30/08/2028, 30/11/2028, 28/02/2029, 30/05/2029, 30/08/2029, 30/11/2029, 28/02/2030, 30/05/2030, 30/08/2030, 02/12/2030, 28/02/2031, 30/05/2031, 01/09/2031, 01/12/2031, 01/03/2032, 31/05/2032, 30/08/2032, 30/11/2032, 28/02/2033, 30/05/2033, 30/08/2033, 30/11/2033, 28/02/2034, 30/05/2034, 30/08/2034, 30/11/2034, 28/02/2035.

Barrière de remboursement anticipé automatique : Lorsque le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 2,50%.

Barrière de versement des coupons : Lorsque le taux EUR CMS 10 ans est inférieur ou égal à 3,00%.

Commission de souscription/rachat : Néant

Éligibilité : Comptes-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel - « PERIn »).

Frais d'investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Cotation : Bourse de Luxembourg

Offre au public : Oui - France.

Commission de distribution : Une commission de vente de 1% par an maximum et une commission de vente continue sera versée périodiquement à une ou plusieurs parties par Goldman Sachs International ou l'un de ses affiliés (collectivement, « GS ») dans le cadre de cette transaction.

Publication de la valeur liquidative : REUTERS, BLOOMBERG et SIXTELEKURS. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.

Double valorisation : En plus de celle produite par Goldman Sachs International, London, GB, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 30/05/2025 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, Refinitiv.

Marché secondaire : Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1,00%.

Agent de calcul : Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts⁽¹⁾. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Code ISIN : FR1459AB7733

(1) Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le titre de créance présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et **entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.**

Risque de marché : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.**

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée. Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre de créance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

Disponibilité du Prospectus : Le titre de créance « Phoenix CMS Mai 2025 (C) » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 12 janvier 2024), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue anglaise) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](http://www.gspriips.eu). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu.

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERCHES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur et/ou du Garant paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le cours de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur et/ou du Garant à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur et/ou du Garant pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International a l'intention de tenir un marché des Titres sur une base régulière dans des conditions de marché normales, mais Goldman Sachs International ne s'engage pas et n'est soumis à aucune obligation légale ou autre de tenir un marché des Titres.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur et/ou du Garant n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

equitim.

Siège social : Société Equitim, 127 Rue D'Aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt.

Société par Actions Simplifiée de 947 369 euros.

Numéro SIRET : 50093363500020

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 11283 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.